Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-6. FINANCES_OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉE SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2025, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédit permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2026.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif.

Il convient donc de mettre en œuvre ces dispositions pour le budget de la Ville de Bruz.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et dépenses d'ordre ;
- **Dit** que les crédits ouverts seront repris au budget primitif 2026 ;
- **Décide** de ventiler les crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_6-DE

Articles	Libellé comptable	Autorisation 2026
2031	Frais d'études	109 500,00 €
2033	Frais d'insertion	1 250,00 €
2051	Concessions et droits similaires	6 900,00 €
	Sous-total chapitre 20	***117 650,00 €***
2112	Terrains de voirie	1 750,00 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	143 695,75 €
2118	Autres Terrains	11 250,00 €
2128	Autre agencements et aménagements de terrains	50 000,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	35 000,00 €
21316	Cimetières	6 250,00 €
21318	Bâtiments publics	564 480,00 €
21351	Aménagements bâtiments publics	53 750,00 €
21352	Aménagements bâtiments privés	11 250,00 €
2138	Autres constructions	72 500,00 €
2151	Réseaux de voirie	26 500,00 €
2152	Installations de voirie	25 000,00 €
215738	Autres matériels et outillage de voirie	750,00 €
2158	Autres installations matériels et outillages techniques	12 500,00 €
21828	Autres matériels de transport	37 500,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	9 425,00 €
21838	Autre matériel informatique	26 750,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 785,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	9 555,00 €
2185	Matériel de téléphonie	1 125,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	40 789,75 €
	Sous-total Chapitre 21	***1 142 605,50 €***
2312	Agencements et aménagements de terrains	223 750,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_6-DE

2313	Constructions	341 250,00 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	160 500,00 €
	Sous-total Chapitre 23	***725 500,00 €***
20221	4ème groupe scolaire	1 250 000,00 €
20231	Hôtel de Ville rénovation	427 500,00 €
	Sous-total opérations d'équipement	***1 677 500,00 €***
	TOTAL	**3 663 255,50 €**

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 16/12/2025

Délibération transmise le : 16/12/2025